Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro MPB, veuillez visiter :
bacprompb.fr/annales-sujets-et-corriges

E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d’entreprise

Session 2018 • Code sujet : **1806-MPB T 22** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Choix d’un prestataire pour des travaux de rénovation (2 questions) **Page 3**

2. Prévision et analyse de trésorerie (2 questions) **Page 5**

3. Achat informatique, escompte et comptabilisation d’une immobilisation (4 questions) **Page 7**

4. Comparaison des contrats de travail et contrat de professionnalisation (2 questions) **Page 9**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprompb.fr/assets/annales/bac-pro-mpb/E2 - Travaux de gestion d’entreprise/2018/Bac Pro MPB - E2 - Travaux de gestion d’entreprise - Session 2018 - 1-Sujet.pdf

1. Choix d’un prestataire pour des travaux de rénovation

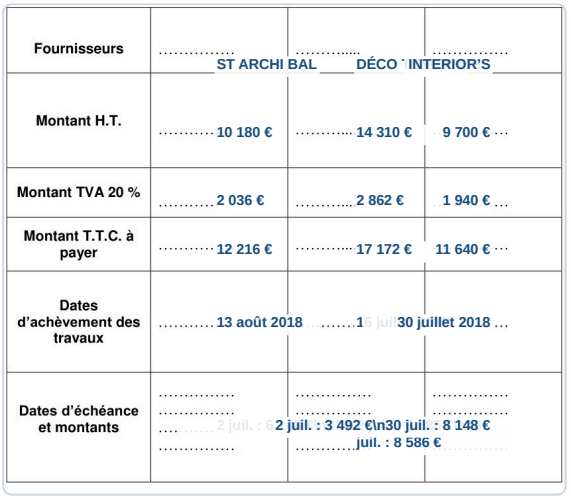
Le pressing de Mme Blanché, à Béziers, doit être rénové en août et rouvrir le 3 septembre 2018. Trois propositions donnent les coûts, la durée des travaux et les modalités de paiement, à comparer au budget maximal de 12 000 € TTC et au souhait de paiements échelonnés.

Question a). Après avoir pris connaissance des conditions des trois architectes d’intérieur, remplir le tableau récapitulatif avec les fournisseurs, les montants HT, la TVA à 20 %, le montant TTC à payer, les dates d’achèvement des travaux et les dates d’échéance et montants des paiements.

Éléments	ST ARCHI BAL	DÉCO TENDANCE	INTERIOR’S Duhamel
Montant HT	10 180 €	14 310 €	9 700 €
TVA à 20 %	2 036 €	2 862 €	1 940 €
Montant TTC à payer	12 216 €	17 172 €	11 640 €
Achèvement des travaux	13 août 2018	16 juillet 2018	30 juillet 2018
Dates d’échéance et montants	2 juillet : 6 108 € 31 août : 6 108 €	2 juillet : 8 586 € 16 juillet : 8 586 €	2 juillet : 3 492 € 30 juillet : 8 148 €

Les montants HT incluent les honoraires lorsqu’ils sont indiqués séparément. Pour DÉCO TENDANCE, la remise de 10 % précède le calcul de la TVA. Les dates d’achèvement sont comptées depuis la commande du 2 juillet. Le solde de ST ARCHI BAL est dû 60 jours après la commande, soit le 31 août.

Tableau des propositions complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

ST ARCHI BAL : 12 216 € TTC, fin le 13 août. DÉCO TENDANCE : 17 172 € TTC, fin le 16 juillet. INTERIOR’S Duhamel : 11 640 € TTC, fin le 30 juillet.

Question b). Choisir le prestataire et justifier le choix au regard des conditions présentées.

INTERIOR'S Duhamel est le seul prestataire qui respecte le budget maximal de 12 000 € TTC : son offre s'élève à 11 640 €, soit une marge de 360 €. Le paiement est échelonné en deux échéances, avec 30 % à la commande et le solde à la fin des travaux. Ceux-ci seront achevés le 30 juillet, avant la fin août et la réouverture du 3 septembre. Les deux autres offres dépassent le budget.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Choisir INTERIOR'S Duhamel : 11 640 € TTC, en deux échéances, travaux achevés le 30 juillet 2018.

2. Prévision et analyse de trésorerie

Mme Blanché souhaite établir une projection de trésorerie pour juillet, août et septembre. Les données indiquent les recettes mensuelles, les charges fixes, les frais de personnel, la trésorerie de fin juin et le remboursement d'un emprunt en juillet.

Question c). À partir des données fournies, remplir le tableau de budget prévisionnel pour juillet, août et septembre en indiquant la trésorerie de début de mois, les recettes, les dépenses et la trésorerie de fin de mois.

Les dépenses mensuelles regroupent 1 800 € de charges fixes et 4 800 € de frais de personnel, soit 6 600 €. En juillet, il faut ajouter le remboursement de 540 €. La trésorerie de fin de mois devient celle du début du mois suivant.

Budget (€)	Juillet	Août	Septembre
Trésorerie début	3 156	6 616	16
Recettes	10 600	0	9 500
Dépenses	7 140	6 600	6 600
Trésorerie fin	6 616	16	2 916

Calculs : juillet, 3 156 + 10 600 - 7 140 = 6 616 ; août, 6 616 - 6 600 = 16 ; septembre, 16 + 9 500 - 6 600 = 2 916.

Budget prévisionnel complété

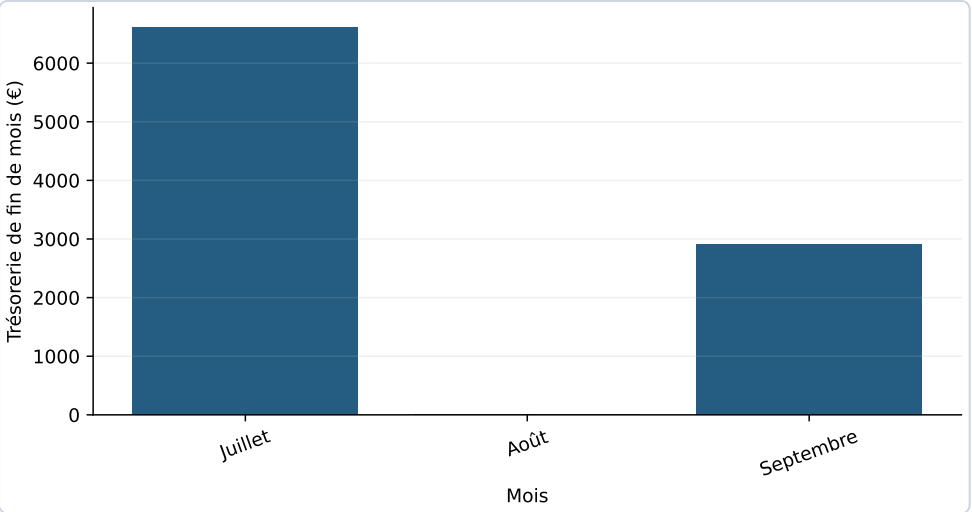
	Juillet	Août	Septembre
Trésorerie début du mois	3 156 €	6 616 €	16 €
Recettes	10 600 €	0 €	9 500 €
Dépenses	7 140 €	6 600 €	6 600 €
Trésorerie fin de mois	6 616 €	16 €	2 916 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Trésorerie de fin : juillet 6 616 € ; août 16 € ; septembre 2 916 €.

Question d). Analyser la situation de trésorerie prévisionnelle de Mme Blanché.

La trésorerie reste positive pendant les trois mois, mais elle est très tendue en août : il ne reste que 16 € après les dépenses, sans recette prévue. Un imprévu ou un retard d'encaissement pourrait donc entraîner un découvert. En septembre, les recettes font remonter la trésorerie à 2 916 €, un niveau inférieur à celui de juillet. Mme Blanché doit anticiper ses paiements et surveiller les encaissements durant l'été.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Trésorerie positive, mais quasi nulle en août (16 €), avec un risque de découvert en cas d'imprévu. Elle remonte à 2 916 € en septembre.

3. Achat informatique, escompte et comptabilisation d’une immobilisation

Mme Blanché remplace le système informatique obsolète du pressing et reçoit une facture de MICRO LOISIRS pour un ordinateur, une imprimante et leur installation. La facture mentionne un escompte en cas de règlement sous huit jours, et l’extrait du plan comptable sert à préparer l’écriture d’achat à crédit.

Question e). La facture mentionne un escompte de 1,5 %. Indiquer la signification de ce terme.

L’escompte est une réduction financière accordée par le fournisseur en contrepartie d’un paiement anticipé.

Ici, Mme Blanché peut en bénéficier si elle règle la facture dans les huit jours. Le taux indiqué est de 1,5 %.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réduction de 1,5 % accordée pour un paiement dans les huit jours.

Question f). Calculer le montant à payer par Mme Blanché si elle accepte la condition de règlement avec escompte.

La facture totalise 2 097,60 € TTC. L’escompte représente 2 097,60 × 1,5 ÷ 100 = 31,464 €, soit 31,46 € après arrondi au centime. On déduit cette réduction du total TTC : 2 097,60 − 31,46 = 2 066,14 €.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Montant à payer : 2 066,14 € TTC.**

Question g). L’amortissement de cette immobilisation se fera sur une année. Expliquer ce que signifient les termes « immobilisation » et « amortissement ».

Terme	Signification
Immobilisation	Bien durable acquis pour être utilisé par l’entreprise, et non destiné à la revente.
Amortissement	Répartition comptable du coût de ce bien sur sa durée d’utilisation.

L’ordinateur et l’imprimante sont des immobilisations informatiques. Un amortissement sur un an répartit leur coût sur cette période.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Immobilisation : bien durable utilisé par l’entreprise. Amortissement : répartition de son coût sur un an.

Question h). Mme Blanché achète cette immobilisation et ne la paiera que dans 30 jours. Passer l'écriture comptable correspondante sur le bordereau joint.

L'achat est enregistré à la date de la facture, le 4 juin 2018. Le matériel et son installation sont débités au compte 218300 pour 1 748,00 €. La TVA déductible sur immobilisation est débitée au compte 445620 pour 349,60 €. Le paiement étant différé, le fournisseur d'immobilisations est crédité au compte 404000 pour le total TTC.

Bordereau de précomptabilisation complété

Date	Libellé	Compte	Débit	Crédit
04/06/2018	Facture MICRO LOISIRS	218300	1 748,00	
04/06/2018	Facture MICRO LOISIRS	445620	349,60	
04/06/2018	Facture MICRO LOISIRS	404000		2 097,60

✓ RÉPONSE À RETENIR

Débit : 218300, 1 748,00 €; 445620, 349,60 €. Crédit : 404000, 2 097,60 €.

4. Comparaison des contrats de travail et contrat de professionnalisation

Pour faire face à une surcharge de travail, Mme Blanché étudie les solutions d'embauche en CDI, en CDD ou en contrat de professionnalisation. Les ressources présentent les principales caractéristiques des contrats et les informations sur l'entreprise et Mme Léa Cano, nécessaires pour compléter l'imprimé de contrat.

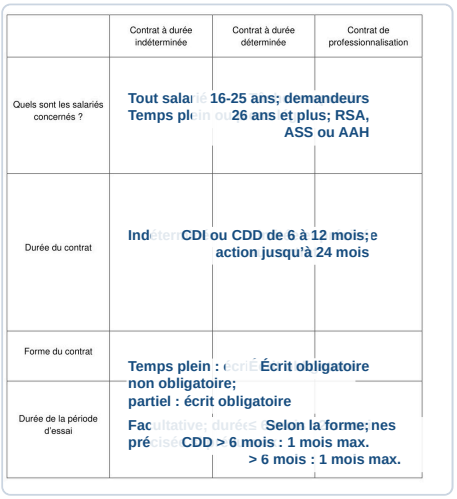
Question i). Remplir le tableau comparatif des trois types de contrats mentionnés en précisant les salariés concernés, la durée du contrat, sa forme et la durée de la période d'essai.

Le CDI est la forme normale du contrat, sans terme fixé. Le CDD ne peut répondre qu'à un besoin temporaire prévu par la loi. Le contrat de professionnalisation s'adresse aux publics en formation ou en insertion professionnelle et comprend une action de professionnalisation.

Critère	CDI	CDD	Contrat de professionnalisation
Salariés concernés	Tout salarié, à temps plein ou partiel	Salarié recruté pour une tâche temporaire autorisée par la loi	16 à 25 ans; demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus; bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH
Durée du contrat	Indéterminée	Limitée et précisée au contrat	CDI ou CDD de 6 à 12 mois; action de professionnalisation prolongeable jusqu'à 24 mois
Forme	Temps plein : écrit non obligatoire; temps partiel : écrit obligatoire	Écrit obligatoire	Écrit obligatoire
Période d'essai	Facultative; durée précisée si elle est prévue	1 jour par semaine, maximum 2 semaines si contrat de 6 mois ou moins; maximum 1 mois au-delà	Selon la forme retenue; si CDD de plus de 6 mois : maximum 1 mois

Pour un contrat de professionnalisation en CDI, les ressources ne précisent pas de durée maximale de période d'essai.

Document réponse n°4 complété



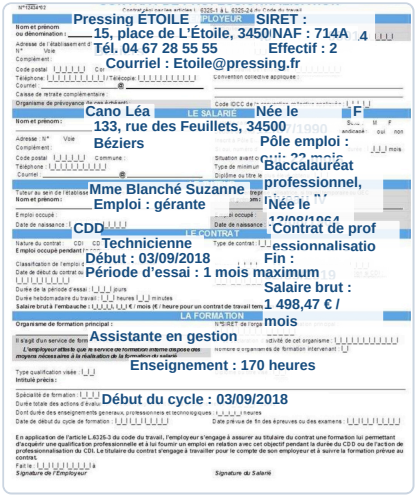
✓ RÉPONSE À RETENIR

CDI : durée indéterminée. CDD : temporaire et écrit. Professionnalisation : CDI ou CDD écrit de 6 à 12 mois, avec une action pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Question j). Compléter l'imprimé du contrat de professionnalisation pour l'embauche, au 3 septembre 2018 et pour une durée d'un an, de Mme Léa Cano comme technicienne, afin qu'elle suive une formation complémentaire d'assistante en gestion. Mme Blanché sera sa tutrice.

Le contrat à compléter est un CDD de professionnalisation. Inscrire l'employeur Pressing ÉTOILE, son adresse et son SIRET, puis les coordonnées de Mme Léa Cano, née le 12 juillet 1990 et domiciliée à Béziers. Elle est demandeuse d'emploi depuis 22 mois et titulaire d'un baccalauréat professionnel. Indiquer l'emploi de technicienne, le début au 3 septembre 2018, la fin au 2 septembre 2019, le salaire négocié de 1 498,47 € brut par mois et Mme Blanché Suzanne comme tutrice. La formation visée est assistante en gestion, pour 170 heures d'enseignement.

Imprimé du contrat de professionnalisation complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

CDD de professionnalisation du 03/09/2018 au 02/09/2019 : technicienne, 1 498,47 € brut par mois, formation d'assistante en gestion de 170 heures, tutrice Mme Blanché Suzanne.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2018)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de travaux de gestion d'entreprise du baccalauréat professionnel Métiers du pressing et de la blanchisserie, session 2018, porte le code 1806-MPB T 22. D'une durée de 3 heures et de coefficient 3, elle évalue la comparaison de devis, la prévision de trésorerie, l'analyse d'une facture et sa comptabilisation, ainsi que la comparaison et l'établissement de contrats de travail.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour convertir un montant HT en TTC avec une TVA de 20 %, multiplier le HT par 1,20.
- La trésorerie de fin de mois égale la trésorerie de début, plus les recettes, moins les dépenses.
- Un escompte est une réduction accordée sous condition d'un règlement anticipé, selon les modalités indiquées sur la facture.
- Un achat à crédit d'immobilisation se comptabilise au débit de l'immobilisation et de la TVA déductible, et au crédit du fournisseur d'immobilisations.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour comparer les devis, intégrer remises, honoraires et TVA avant de vérifier le plafond TTC de 12 000 €.
- Reporter chaque dépense dans le mois concerné et reprendre la trésorerie finale comme trésorerie initiale du mois suivant.
- Distinguer les montants HT, la TVA déductible sur immobilisation et la dette envers le fournisseur d'immobilisations.
- Pour l'imprimé de contrat, reporter les données d'identité, les dates, l'emploi, la formation et le tuteur à partir des ressources.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer un montant TTC à partir d'un montant HT et d'un taux de TVA ?

Multipliez le montant HT par le taux de TVA pour calculer la taxe, puis ajoutez-la au montant HT. Avec une TVA de 20 %, le montant TTC se calcule directement en multipliant le montant HT par 1,20.

Q : Comment établir le solde de trésorerie prévisionnel d'un mois ?

Additionnez les recettes du mois à la trésorerie de début, puis retranchez l'ensemble des dépenses du mois. Le solde obtenu est la trésorerie de fin et devient la trésorerie de début du mois suivant.

Q : Comment organiser son temps pour traiter les quatre parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure trois heures et totalise 60 points, répartis entre quatre parties valant 15, 10, 20 et 15 points. Répartissez le temps selon ces poids et gardez quelques minutes pour vérifier calculs, tableaux et écritures.

Q : Quels éléments vérifier dans l'écriture comptable de l'achat informatique à crédit ?

Enregistrez le matériel en immobilisation, portez la TVA au compte de TVA déductible sur immobilisation et créditez le fournisseur d'immobilisations du total dû. Vérifiez ensuite que le total des débits est égal au total des crédits.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprompb.fr/assets/annales/bac-pro-mpb/E2 - Travaux de gestion d'entreprise/2018/Bac Pro MPB - E2 - Travaux de gestion d'entreprise - Session 2018 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro MPB : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.